

**Réunion publique du Conseil de quartier Pont de Flandre  
Mercredi 15 décembre 2010 - Ecole élémentaire A 84, rue Curial**

- Réunion animée par Lélia GIOVANGIGLI, déléguée du Maire pour le quartier

**Comment lutter contre la grande précarité ?**

En présence de :

- Messaouda CHARUEL, adjointe au Maire du 19<sup>ème</sup> chargée de la lutte contre les exclusions
- Lotfi OUANEZAR, de la FNARS (fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale)
- Véronique OTCHOUMOU d'EMMAÛS
- Capitaine NOULLET de la BAPSA (brigade d'assistance aux sans-abri)

La prise en charge des personnes sans-abri relève des compétences de l'Etat. Ces derniers temps, les personnes sans domicile fixe sont de plus en plus nombreuses dans les rues de toutes les grandes villes européennes, notamment aux alentours de la gare du Nord où l'on trouve de nombreux exilés venant d'Afghanistan ou du Pakistan et souhaitant se rendre en Angleterre.

Hébergement dans le 19<sup>ème</sup> : en cas de déclenchement du plan Grand froid par le Préfet de police, le gymnase Hautpoul peut être réquisitionné pour une durée de 15 jours et offrir 63 places de mise à l'abri. EMMAÛS a 3 Centre d'hébergement et de réinsertion sociale dans l'arrondissement. Mme OTCHOUMOU coordonne l'équipe de maraude sur les 9/10/18 et 19<sup>ème</sup> arrondissements. Celles d'EMMAÛS comptent 8 travailleurs sociaux qui vont à la rencontre des SDF, établissant un rapport de confiance. Ils les accompagnent dans leurs droits et les aident à accéder à un hébergement adapté. Il est très difficile de convaincre les personnes les plus désocialisées de se rendre dans les centres, cela peut prendre plusieurs années.

La BAPSA est un service de police non répressif. Ils font des maraudes jusque 23h30, parfois avec EMMAÛS. Le vagabondage et la mendicité ne sont pas des délits en France, on ne peut donc pas emmener quelqu'un de force pour ces raisons dans un centre d'hébergement.

La FNARS est organisée par région. La FNARS Ile de France anime une mission de coordination des actions de précarité avec des élus, des associations et des habitants. Les habitants peuvent aider les personnes en grande précarité en ayant une bonne connaissance des ressources sur l'arrondissement : accueils de jour, distribution alimentaire, bains-douches. Mais il est nécessaire de trouver une offre adaptée, d'orienter vers la bonne structure. Aujourd'hui, de plus en plus de personnes se retrouvent dans la rue : des mineurs, des sans-papiers, des travailleurs pauvres...

Questions/remarques :

- *Y'a-t-il beaucoup de mineurs dans la rue ? Quelle est leur situation ?*

Ce sont souvent des exilés sans-papiers. Le risque principal est la prostitution. 25% des enfants accueillis par l'Aide Sociale à l'Enfance sont des mineurs isolés. Les demandeurs d'asile entrent dans le cadre de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Quand ils ont moins de 15 ans, ils sont pris en charge par la Ville de Paris. Pour les plus de 15 ans, une convention entre France Terre d'Asile et la Ville a été passée. Leur nombre a explosé ces 3 dernières années. L'association *Hors la rue* à Montreuil s'occupe des mineurs en errance, dispense un accueil de jour.

[Suite d'échanges d'expériences personnelles autour de la condition des Roms dans l'arrondissement]

**La Propreté, c'est l'affaire de tous !**

En présence de :

- Yacine CHAOUAT, adjoint au Maire du 19<sup>ème</sup>, chargé de la propreté
- Etienne RAPACIOLI, chef d'exploitation de la division de la Direction de la Propreté et de l'Eau dans le 19<sup>ème</sup>
- Michel MIRVAULT, chef du secteur Nord à la division territoriale de la DPE

Dans le 19<sup>ème</sup>, 343 agents sont affectés au nettoyage des rues suite à la réorganisation des services de propreté. Auparavant, la priorité était donnée au ramassage des ordures ménagères et l'entretien de l'espace public en pâtissait car un nombre restreint d'agents y était consacré. La collecte des ordures a donc été confiée à une société privée depuis le mois de juin 2009.

Un plan de propreté a été adopté l'an dernier. On recense les rues dans lesquelles un renouvellement des souillures rapide est constaté afin d'établir un rythme de lavage et de balayage. Les moyens n'étant pas extensibles, l'attention est portée également sur la sensibilisation des Parisiens aux problèmes de propreté. Des animations dans les quartiers, des formations sur le tri, des campagnes d'information sont organisées régulièrement. En plus des actions de nettoyage quotidiennes des opérations de grande toilette approfondie (Opération Coordonnée de Nettoyement Approfondi) de quartiers ont lieu régulièrement dans tous les arrondissements. Des verbalisations sanctionnent les dépôts de déchets ou encore d'encombrants sur la voie publique. Des inspecteurs du centre d'action pour la propreté de Paris en ont la charge. Leur nombre a augmenté de 58% entre 2009 et 2010.

Questions/remarques :

- *Plusieurs habitants signalent que la situation s'est améliorée ces derniers temps dans l'arrondissement.*
- *Problèmes d'incivilité dégradant les rues Gaston Tessier, Barbanègre, de Nantes, allée des Eiders.*

La DPE a procédé à de nombreuses verbalisations sur ces secteurs.

Lélia GIOVANGIGLI rappelle que la rue Gaston Tessier va bientôt bénéficier de travaux de rénovation.

Elle explique également qu'une marche exploratoire a été faite par le groupe d'animation sur le secteur afin de relever les différentes nuisances et les dysfonctionnements.

- *Les amendes ne sont-elles pas trop faibles (35 euros) pour être dissuasives ?*

Le montant est forfaitaire depuis le mois de juin 2010 suite à un décret du gouvernement. Avant cela, elles étaient fixées par le Tribunal de Police. Cependant, il existe une amende de 2<sup>ème</sup> classe pouvant aller jusqu'à 1500 euros et confiscation du véhicule pour des dépôts de sacs de gravats par exemple. Le service verbalisateur est disponible de 6h à 20h.

- *Accumulation de feuilles mortes à certains endroits qui entravent les déplacements des piétons.*

Elles sont tombées massivement aux alentours du 6-7 novembre, le « plan feuilles » a été activé. Toutefois, malgré leurs efforts, il est difficile pour les agents d'aller contre la nature. Concernant les chutes de neige, les parisiens doivent prendre leurs responsabilités en déblayant devant chez eux sur 4 mètres. Les services de la Ville déneigent les rues en pente, les axes principaux, les passages piétons, les arrêts de bus, les bouches de métro. Par ailleurs, M. Rapacioli précise que l'on ne peut pas nettoyer à grande eau lorsqu'il gèle ni balayer car cela enlèverait le sel.

Informations :

- Direction de la Propreté et de l'Eau - Division 19 : 66 rue de Meaux, 01 53 72 54 00.
- Enlèvement des encombrants : appeler le **3975** ou par internet : [www.paris.fr](http://www.paris.fr)

Bureau des Conseils de quartier  
01 44 52 29 62 / 01 44 52 29 85  
5/7 place Armand Carrel - 75019 Paris  
[www.mairie19.paris.fr](http://www.mairie19.paris.fr)

